



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juillet 2003
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2003

15-19 septembre 2003

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique à moyen terme pour la période 2003-2006 : plan financier et recommandation connexe

Résumé

Par sa décision 2000/3 [E/ICEF/2000/8 (Part I)], le Conseil d'administration a décidé que le plan stratégique à moyen terme cesserait d'être un plan à horizon mobile d'une durée de quatre ans, révisé tous les deux ans, pour porter désormais sur une période fixe de quatre ans, à compter du plan pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1). Le plan financier à moyen terme figure dans chaque plan stratégique à moyen terme, mais il est révisé chaque année. Ainsi donc, le présent document contient les informations financières correspondant à la période 2003-2006.

Le plan a pour objet de permettre au Conseil d'administration d'examiner le plan financier de l'année précédente ainsi que les prévisions révisées de recettes. Le plan fournit aussi au Conseil une base pour déterminer le niveau des propositions à préparer concernant le programme de travail pour ses sessions de 2004.

La Directrice générale recommande que le Conseil d'administration approuve le plan financier à moyen terme à titre de cadre prévisionnel pour 2003-2006, y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 151 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, devant être soumis au Conseil d'administration en 2004. Ce montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan restent valables.

* E/ICEF/2003/11.



Dans ce contexte, comme exposé au paragraphe 24 du présent rapport, la Directrice générale recommande également que le Conseil d'administration autorise la constitution d'une réserve pour les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, un montant de 30 millions de dollars étant alloué à cette réserve en 2003 et de 10 millions de dollars par an pendant la période 2004-2006.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Objectifs de financement pour 2003-2006	1-3	4
II. Plan financier à moyen terme pour 2003-2006	4-53	4
A. Établissement du plan financier	4-13	4
B. Comparaison des résultats de 2001 avec le précédent plan financier à moyen terme	14-31	6
C. Plan financier pour la période 2003-2006	32-53	9
III. Recommandation	54	14
Tableaux		
1. Plan financier de l'UNICEF : variations par rapport au plan précédent		15
2. Projections de recettes de l'UNICEF		17
3. Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses, année par année		18
4. Plan financier de l'UNICEF : ressources ordinaires et autres ressources (récapitulation)		19
5. Plan financier de l'UNICEF : ressources ordinaires		20
6. Plan financier de l'UNICEF : autres ressources		21
7. Plan financier de l'UNICEF : services d'achat et fonds d'affectation spéciale		22
Figures		
I. Exécution du plan financier en 2002		23
II. Recettes par catégorie		24
III. Recettes par catégorie – pourcentage		25
IV. Dépenses par type		26
V. Soldes en espèces		27

I. Objectifs de financement pour 2003-2006

1. Par sa décision 1998/22 (E/ICEF/1998/6/Rev.1), le Conseil d'administration a demandé à la Directrice générale « de lui rendre compte des objectifs de financement à prévoir pour réaliser les objectifs du plan à moyen terme dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources adoptée par le Conseil en janvier 1999 ».

2. Par sa décision 1999/8 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), le Conseil d'administration a approuvé comme objectif de financement une croissance annuelle des recettes de 7 %, celles-ci devant atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici à 2005, le défi étant de mobiliser des fonds au titre des ressources ordinaires et des autres ressources auprès des gouvernements, du secteur privé et de tous les autres donateurs. Ce défi a été maintenu dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1), et un type de croissance analogue est prévu pour 2006.

3. L'évolution du financement indique que l'objectif global de 1,5 milliard de dollars sera atteint à la fin de la période du plan stratégique à moyen terme, des recettes de 1 milliard 504 millions de dollars étant prévues pour 2005. La balance continuera toutefois de pencher en faveur des autres ressources, qui devraient représenter environ 55 % des recettes en 2005.

II. Plan financier à moyen terme pour 2003-2006

A. Établissement du plan financier

4. Le plan financier, qui se compose d'un ensemble de projections établies en tenant compte des critères financiers propres à l'UNICEF, a quatre objectifs :

- a) Estimer les recettes futures – ressources ordinaires et autres ressources – d'après les données les plus récentes;
- b) Prévoir le montant des dépenses au titre des programmes qui pourront être imputées sur les ressources ordinaires;
- c) Déterminer le montant estimatif des dépenses budgétaires qui seront nécessaires pour l'appui aux programmes;
- d) Faire en sorte que l'UNICEF continue à disposer des liquidités nécessaires.

5. Les projections de recettes du plan financier sont fondées sur les contributions annoncées et les indications reçues durant la conférence d'annonce de contributions, sur le montant des contributions récemment versées, sur les montants que le Bureau de financement des programmes espère recueillir et sur le plan de travail de la Division du secteur privé. Les dépenses prévues sont calculées sur la base des engagements restant à couvrir au titre des programmes approuvés et des prévisions de dépenses au titre des nouveaux programmes. Elles sont échelonnées, année par année, en fonction des budgets et des programmes prévus et en tenant compte des pourcentages de réalisation obtenus et des ressources disponibles.

6. Le Conseil d'administration approuve les budgets de coopération aux programmes de pays et le budget d'appui, qui sont financés au moyen des ressources ordinaires. Le cycle du budget d'appui de l'UNICEF est biennal; le Conseil d'administration examine ce budget tous les deux ans. L'UNICEF établit les prévisions relatives aux programmes de pays de coopération pour une période plus longue, compte tenu des cycles de planification nationale des pays considérés et en accord avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

7. Le montant total des projections de dépenses au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires, établi dans le présent plan, a été calculé sur la base du montant des nouvelles recettes prévues au titre des ressources ordinaires. De même, les prévisions de dépenses au titre des programmes de pays financés au moyen des ressources ordinaires pour les années à venir sont établies sur la base des niveaux de planification calculés selon le système révisé d'allocation aux programmes des fonds provenant des ressources ordinaires, approuvé par le Conseil d'administration en 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18). Le Conseil d'administration examinera ce système à sa deuxième session ordinaire de 2003 (E/ICEF/2003/P/L.21).

8. Sauf dans des cas précis approuvés par le Conseil d'administration, les dépenses imputées sur les autres ressources sont engagées à la réception des annonces de contributions, dans le cas des programmes financés à l'aide de ces fonds et approuvés au préalable par le Conseil, ou, en cas d'urgence, à la réception des annonces effectuées dans le cadre de la procédure d'appel global.

9. Il peut y avoir un écart entre les montants effectifs des recettes et des dépenses et les montants prévus car :

- a) Les recettes proviennent de contributions volontaires;
- b) Le montant des dépenses effectuées dépend de plusieurs facteurs dont certains échappent au contrôle de l'UNICEF;
- c) Les fluctuations des taux de change rendent très incertaines les prévisions de recettes et de dépenses.

10. L'UNICEF ne dispose pas de ligne de crédit qui lui permette de couvrir les écarts éventuels par rapport aux recettes et aux dépenses prévues. Si les recettes au titre des ressources ordinaires sont inférieures aux prévisions, les principaux mécanismes régulateurs des dépenses sont les suivants :

- a) Révision des montants destinés aux nouveaux programmes présentés au Conseil d'administration pour approbation;
- b) Réduction des dépenses inscrites au budget d'appui;
- c) Ajustement des dépenses relatives aux programmes déjà approuvés.

11. Ces mécanismes agissant avec un temps de décalage, l'UNICEF est contraint de garder en permanence une réserve de liquidités suffisante pour remédier aux erreurs susceptibles d'intervenir dans la planification et pour couvrir les déficits de trésorerie généralement constatés au premier semestre du fait que les débours sont alors plus élevés que les rentrées, en particulier dans le cas des ressources ordinaires. Pour satisfaire à cette obligation, l'UNICEF s'assure que le solde en espèces convertibles des ressources ordinaires en fin d'année est égal à 10 % du montant des recettes prévues à ce titre pour l'année suivante. Le présent plan

financier fixe les dépenses à imputer sur les ressources ordinaires à un niveau qui respecte cet objectif. Dans sa décision 2003/8 [E/ICEF/2003/9 (Part II)], le Conseil d'administration a convenu que l'UNICEF devrait continuer de gérer ses liquidités conformément aux besoins en liquidités. Il convient de noter que, conformément à la décision 1999/8, la prévisibilité des ressources disponibles sera mieux assurée grâce à l'annonce de la part des gouvernements du montant ferme ou indicatif de leurs contributions et grâce aux versements anticipés.

12. Pour pouvoir appliquer le plan financier malgré les incertitudes, l'UNICEF examine en permanence la situation effective par rapport au plan, repère les écarts et prend des mesures correctives si besoin est. En outre, le plan financier est révisé chaque année selon un processus continu pour tenir compte des prévisions de recettes les plus récentes. L'UNICEF se fonde sur ces prévisions pour réévaluer les dépenses prévues pour l'année et déterminer le niveau de la coopération à prévoir au titre des programmes pour les années suivantes.

13. L'objectif final du plan est de permettre au Conseil d'administration d'examiner les résultats financiers de l'année précédente (2002) ainsi que les prévisions de recettes mises à jour et de fournir ainsi au Conseil les éléments qui lui permettront de décider du montant total des engagements pouvant être prévus au titre des programmes en 2004.

B. Comparaison des résultats de 2001 avec le précédent plan financier à moyen terme

14. La figure I permet de comparer les projections du plan financier et les résultats effectivement obtenus en 2002 et en 2001.

Recettes

15. Le montant total des contributions à l'UNICEF en 2002 s'est élevé à 1 milliard 454 millions de dollars, contre 1 milliard 225 millions de dollars en 2001, soit une augmentation de 229 millions de dollars (19 %). Ce montant était supérieur de 100 millions de dollars (7 %) à l'objectif de 1 milliard 354 millions de dollars fixé dans le plan financier précédent pour 2002. Après ajustements, un montant de 1 milliard 447 millions de dollars a été comptabilisé comme recettes en 2002, contre 1 milliard 218 millions de dollars en 2001.

16. L'augmentation des recettes en 2002 tient pour une bonne part à l'amélioration de l'efficacité des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé et à l'effet positif des fluctuations des taux de change. Les contributions du secteur privé aux ressources ordinaires ont augmenté de 118 millions de dollars (72 %). Ce montant comprend un legs exceptionnel de 56 millions de dollars qui avait été inclus dans les projections de recettes présentées au Conseil d'administration en 2002. Par ailleurs, des fonds supplémentaires d'un montant de 34 millions de dollars et de 18 millions de dollars provenaient respectivement de l'augmentation des ressources mobilisées auprès du secteur privé et des cartes et autres produits vendus par les comités nationaux pour l'UNICEF. Les recettes provenant du secteur privé sont essentiellement acheminées par la Division du secteur privé et mobilisées par les comités nationaux.

17. Dans l'ensemble, le montant total des recettes au titre des ressources ordinaires a augmenté de 29 % pour atteindre 709 millions de dollars, contre 551 millions en 2001. Les contributions des gouvernements ont augmenté de 17 millions de dollars (5 %). À la suite de l'harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, certaines dépenses inscrites au budget d'appui biennal (y compris les remboursements au titre de l'impôt sur le revenu et les contributions des gouvernements aux dépenses locales), représentant un montant de 7,5 millions de dollars, ont été déduites du montant total des recettes pour 2002. Le montant déduit pour 2001 était de 7,9 millions de dollars. Si l'on tient compte de ces ajustements, le montant total des recettes au titre des ressources ordinaires provenant des gouvernements s'est chiffré à 360 millions de dollars en 2002, contre 343 millions en 2001.

18. Les recettes correspondant à d'autres ressources (programmes ordinaires et situations d'urgence) se sont chiffrées à 745 millions de dollars en 2002, soit une augmentation de près de 72 millions de dollars (11 %) par rapport à 2001 et de 17 millions de dollars (2 %) par rapport aux projections du plan financier. Les recettes destinées aux programmes ordinaires se sont montées à 505 millions de dollars en 2001, soit une augmentation de 66 millions de dollars (15 %) par rapport à 2002 et près de 3 % de plus que ce qui était projeté dans le plan financier; celles destinées aux programmes d'urgence se sont chiffrées à 240 millions de dollars, soit 5 millions de dollars (ou 2 %) de plus qu'en 2001, ce qui correspond aux projections du plan.

19. En 2002, comme les années précédentes, l'UNICEF a tiré l'essentiel de ses revenus de deux sources : les gouvernements et les organisations intergouvernementales, dont les contributions se sont élevées à 913 millions de dollars (soit 63 % du total); et les organisations non gouvernementales et le secteur privé, qui ont apporté 482 millions de dollars (33 % des recettes totales) dont le gros provenait des comités nationaux pour l'UNICEF. Le solde (provenant du revenu des intérêts et de sources diverses) se chiffrait à 59 millions de dollars, soit 4 % du total. Les contributions se répartissaient de la même manière qu'en 2001, année où elles provenaient de sources gouvernementales à hauteur de 64 %. En 2002, les autres recettes ont été favorablement influencées par des gains au change. Comme prévu dans le plan, le revenu des intérêts, principal élément de ces autres recettes, a diminué, en grande partie du fait de la baisse des taux d'intérêt au niveau mondial. Mis à part le legs exceptionnel, les ressources ordinaires ont représenté 47 % du total des contributions, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 45 % enregistrés en 2001.

Dépenses

20. Conformément aux projections figurant dans le plan financier pour 2002, les dépenses se sont montées au total à 1 milliard 267 millions de dollars (non compris les ajustements), soit 29 millions (2 %) de plus qu'en 2001, année où elles s'étaient montées à 1 milliard 238 millions de dollars. Les dépenses de gestion et d'administration se sont chiffrées à 79 millions de dollars (6,5 % des dépenses totales) et les dépenses d'appui aux programmes à 145 millions de dollars (11,5 % des dépenses totales). Les dépenses imputées sur les ressources ordinaires ont baissé de 606 millions de dollars en 2001 à 572 millions de dollars en 2002 (près de 6 %). Cette diminution s'explique essentiellement par le décalage entre les allocations et

l'accès aux recettes augmentées au cours de l'année. Ces dépenses devraient augmenter dans les années à venir, comme indiqué dans le plan actuel. Les dépenses imputées sur les autres ressources se sont chiffrées à 695 millions de dollars, soit une augmentation de 10 % par rapport aux projections antérieures, contre 633 millions de dollars en 2001.

21. L'assistance directe aux programmes a représenté des dépenses de 1 milliard 43 millions de dollars (soit une augmentation de 3 % par rapport à 2001), ce qui équivalait à 82 % du montant total des dépenses. Les dépenses totales imputées sur le budget d'appui (gestion et administration et appui aux programmes) se sont montées à 225 millions de dollars en 2001, soit un peu moins qu'en 2001.

Soldes en espèces

22. Les soldes en espèces à la fin de 2002 (non compris 175 millions de dollars imputés sur les fonds d'affectation spéciale pour les services d'achat et autres activités) s'élevaient à 629 millions de dollars, soit 182 millions de plus que les soldes de 2001. L'augmentation des soldes en 2002 résultait d'une manière générale de l'augmentation sensible des recettes. Les actions menées pour réduire les sommes à recevoir grâce à l'amélioration de la collecte des fonds provenant des comités nationaux ainsi que des contributions des principaux donateurs ont eu des effets positifs sur les soldes.

23. Le solde en espèces au titre des ressources ordinaires se chiffrait à 178 millions de dollars à la fin de 2002, dont 169 millions de dollars en monnaies convertibles et 9 millions en monnaies non convertibles. Le solde en monnaies convertibles était supérieur de 93 millions de dollars au montant de 2001 du fait de la différence entre les recettes et les dépenses au titre des programmes pour l'exercice. Ces soldes devraient atteindre un niveau record en 2003. Après cette accumulation de soldes, il est prévu que le montant baissera progressivement pour permettre un accroissement correspondant au cours des années à venir, tout en maintenant une politique prudentielle de liquidités.

24. Le secrétariat propose la création d'une réserve, qui serait lancée en 2003, aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service. Cette proposition fait suite à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001¹ tendant à ce que l'UNICEF constitue une provision pour les dépenses relatives aux prestations dues au personnel et à l'assurance maladie après la cessation de service, conformément aux bonnes pratiques en la matière, notamment dans le système des Nations Unies. Ainsi, le plan financier contient des provisions projetées de 30 millions de dollars en 2003 et de 10 millions par an en 2004, 2005 et 2006. Le secrétariat suivra cette réserve et continuera de consulter les autres organismes des Nations Unies pour faire en sorte que cette réserve soit planifiée comme il convient.

25. Le solde en espèces, une fois les réserves constituées, devrait atteindre un sommet en 2003 pour se situer à 183 millions de dollars, avant de baisser à 168 millions de dollars en 2004, 145 millions en 2005 et 117 millions en 2006. Ces montants doivent assurer le respect de la directive en matière de liquidités au cours de la période du plan.

¹ A/57/5/Add.2, par. 21 à 23.

26. Le solde en espèces au titre des autres ressources s'est monté à 451 millions de dollars en 2002, soit 88 millions (24 %) de plus qu'à la fin de 2001. Cette augmentation tient en grande partie à l'excédent des recettes sur les dépenses et à l'amélioration du recouvrement des montants annoncés par les gouvernements.

27. Outre les recettes et les dépenses, les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie modifient également les soldes en espèces de fin d'année. Toute augmentation de l'actif réduit les soldes en espèces et toute augmentation du passif les accroît.

28. Les sommes à recevoir au titre des ressources ordinaires se montent à 321 millions de dollars et constituent le principal élément d'actif hors trésorerie qui figure au bilan de l'UNICEF. En 2002, elles ont augmenté de 11 % par rapport à 2001 et grâce à l'augmentation des recettes de la Division du secteur privé. Les contributions à recevoir (deuxième poste hors trésorerie en importance), qui entrent pour l'essentiel dans la catégorie des autres ressources, sont tombées à 154 millions de dollars (soit une baisse de 27 %), grâce essentiellement aux actions plus résolues menées pour percevoir les montants annoncés par les pays donateurs.

29. Les stocks sont ceux de l'entrepôt de la Division des approvisionnements à Copenhague, auxquels s'ajoutent ceux de la Division du secteur privé. Les stocks de la Division des approvisionnements se composent de fournitures et de matériel standard destinés aux programmes de l'UNICEF (ordinaires et d'urgence) et aux services d'achat. À la fin de 2002, les stocks représentaient une valeur de 27 millions de dollars, soit une augmentation de 1 million de dollars par rapport à 2001.

30. Les contributions reçues d'avance pour les années suivantes figurent au passif du bilan de l'UNICEF. À la fin de 2002, les contributions reçues d'avance au titre des autres ressources s'élevaient à 1,4 million de dollars.

31. Par suite des variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie, le solde en espèces au titre des ressources ordinaires a diminué de 34 millions de dollars au cours de l'année. Au titre des autres ressources, le solde net en espèces a représenté un apport de 42 millions de dollars.

C. Plan financier pour la période 2003-2006

32. On trouvera au tableau 1 une comparaison entre le plan financier à moyen terme de cette année et celui de l'an dernier.

33. Les projections des dépenses de programme pour 2003 à 2006 sont à la hausse, pour tenir compte de l'augmentation des recettes (dans les deux catégories de ressources) et de l'amélioration de la capacité d'absorption des pays de programme, comme il ressort des tendances des dépenses de programme en 2001 et 2002 et des montants des dépenses enregistrées au cours des six premiers mois de 2003.

Recettes projetées pour la période 2003-2006

34. On trouvera au tableau 3 les projections de recettes en provenance des diverses sources pour la période 2003-2006. Ces projections sont établies aux fins de planification et ne représentent pas un engagement de la part des donateurs, toutes les contributions à l'UNICEF étant volontaires. Les montants sont exprimés en

dollars des États-Unis et calculés sur la base des taux de change appliqués par l'ONU en juin 2003.

35. Selon le plan financier, les recettes totales devraient s'élever à 1 milliard 400 millions de dollars en 2003, soit près de 4 % de moins qu'en 2002 (année de recettes exceptionnelles grâce au legs reçu en 2002). Pour 2003-2006, on prévoit des augmentations annuelles moyennes de 3 %. On s'attend à ce que l'objectif global de financement de 1,5 milliard de dollars soit atteint en 2005, qui marquera la fin de la période du plan stratégique à moyen terme actuel. Le montant projeté pour 2005 est actuellement de 1 milliard 504 millions de dollars. Pour ce qui est de l'équilibre entre ressources ordinaires et autres ressources, ces dernières devraient constituer une part plus importante des recettes globales (environ 55 %) par rapport aux projections antérieures de 52 %.

Recettes au titre des ressources ordinaires

36. Le tableau 2 indique les sources de recettes au titre des ressources ordinaires. La répartition est la suivante :

a) **Contributions des gouvernements.** Au total, 62 gouvernements ont annoncé des contributions ou un montant indicatif de contributions à l'UNICEF lors de la Conférence d'annonce des contributions tenue durant la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2003, contre 51 gouvernements en 2002. Sur ces 62 pays, 30 étaient des pays à revenu élevé, 16 des pays à revenu intermédiaire et 16 étaient des pays à faible revenu. Au total, 14 pays ont augmenté leur contribution, 35 l'ont maintenue et 1 l'a réduite. Onze donateurs ont repris leur annonce de contribution et 1 pays a fait une annonce pour la première fois; 19 pays ont indiqué un échéancier et 10 pays ont annoncé des contributions sur plusieurs années. Les annonces de contributions ou annonces de montants indicatifs aux ressources ordinaires de 2003 se sont chiffrées à 392 millions de dollars, soit 67 millions de plus que les 325 millions annoncés pour 2002. Ce montant représente également 26 millions de dollars de plus que les recettes effectives pour 2002. Sur la base des taux de change appliqués par l'ONU en juin 2003, l'UNICEF prévoit que les recettes au titre des ressources ordinaires provenant des pays atteindront 400 millions de dollars;

b) **Contributions du secteur privé.** Les projections correspondent aux estimations révisées du plan de travail de la Division du secteur privé (E/ICEF/2003/AB/L.3), qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003. Le montant net des recettes provenant du secteur privé comprend les bénéfices réalisés sur les ventes de cartes de vœux et autres produits ainsi que les fonds recueillis auprès du secteur privé. Le plan financier prévoit que l'UNICEF recueillera en 2003 210 millions de dollars auprès du secteur privé et des augmentations annuelles de l'ordre de 6 % pour la période 2004-2006;

c) **Autres recettes.** La catégorie « autres recettes » recouvre essentiellement les gains (ou les pertes) résultant des fluctuations des taux de change et autres produits divers. On prévoit à ce titre des recettes d'un montant de 30 millions de dollars en 2003 et de 35 millions par an pour la période 2004-2006, montants qui tiennent compte du fait qu'il y a peu de chances que les intérêts perçus retrouvent leur niveau des années passées. Les autres recettes pourraient profiter de faibles

gains au change résultant de l'appréciation de la monnaie de certains donateurs par rapport au dollar des États-Unis.

Recettes prévues au titre des autres ressources

37. L'UNICEF reçoit des contributions au titre des autres ressources pour les programmes et pour les opérations de secours d'urgence. Les prévisions relatives à ces contributions sont indiquées séparément dans le tableau 2. Le plan financier révisé pour la période 2003-2006 prévoit une augmentation annuelle d'environ 4 % du montant total des recettes au titre des autres ressources.

Liquidités

38. Pour répondre à ses besoins de trésorerie, l'UNICEF a pour principe de conserver en monnaies convertibles une part du solde des ressources ordinaires égale à 10 % au moins des recettes prévues à ce titre pour l'année suivante. Le plan financier de cette année prévoit un niveau des dépenses au titre des ressources ordinaires qui permettra de continuer d'appliquer strictement ce principe, comme indiqué dans le tableau 5.

39. Les fonds consacrés aux programmes financés au moyen des autres ressources sont en général intégralement mobilisés avant le début de l'exécution. En conséquence, le solde en espèces au titre des autres ressources est supérieur à celui des ressources ordinaires. Le solde en espèces en fin d'exercice peut enregistrer d'importantes fluctuations en fonction du moment où les fonds sont disponibles et de celui où débute l'exécution des programmes. Par exemple, si d'importantes contributions en espèces sont reçues tard dans l'année, le solde en espèces en fin d'exercice sera élevé, puisque la plupart des dépenses afférentes aux programmes concernés seront effectuées au cours de l'année suivante. Dans le présent plan financier, on prévoit que le solde en espèces au titre des autres ressources augmentera en moyenne de 6 % par an durant la période 2003-2006.

Projection des dépenses au titre des programmes

40. Au début de 2003, l'UNICEF disposait d'un solde inutilisé de 1 milliard 243 millions de dollars sur les engagements prévisionnels antérieurement approuvés au titre de programmes à imputer sur les ressources ordinaires et restant à exécuter de 2003 à 2006 (voir tableau 3).

41. Les dépenses au titre des programmes à financer au moyen des ressources ordinaires soumises à l'approbation du Conseil d'administration en 2003 s'élèvent à 210 millions de dollars. Le plan prévoit qu'il faudra préparer et soumettre à l'approbation du Conseil de sécurité en 2004 des dépenses au titre des programmes à financer au moyen des ressources ordinaires d'un montant de 151 millions de dollars. Le montant des dépenses prévues au titre des programmes sera ajusté en permanence en fonction de données actualisées relatives aux projections de recettes.

42. Le montant des dépenses que l'UNICEF pense pouvoir engager au cours de la période 2003-2006 est conforme à son objectif, qui est d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour les programmes tout en maintenant la réserve de liquidités nécessaires au titre des ressources ordinaires. On trouvera dans le tableau 3 l'échelonnement, année par année, des prévisions de dépenses au titre des recommandations concernant les programmes approuvés, nouveaux et futurs.

43. Le plan financier propose pour 2003 des dépenses au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires d'un montant de 390 millions de dollars, soit 50 millions de plus que le montant initialement prévu pour 2002, ce qui correspond aux taux d'exécution plus élevés enregistrés au cours de la première moitié de 2003. Les dépenses projetées au titre des programmes se montent à 400 millions de dollars pour 2004, 410 millions pour 2005 et 425 millions pour 2006. Ces montants tiennent compte de l'objectif de l'UNICEF, qui est d'utiliser de manière optimale les ressources, dans la limite des recettes disponibles et en maintenant la réserve de liquidités voulue.

44. À la fin de 2002, le solde inutilisé des autres ressources destinées à la coopération au titre des programmes était de 657 millions de dollars. Le plan financier prévoit que les dépenses au titre des programmes financés au moyen des autres ressources correspondront au montant des recettes escomptées pour la période 2003-2006.

45. Sur la base des projections de recettes figurant dans le plan, on prévoit que le montant total des dépenses (non compris les sommes passées par pertes et profits et les remboursements) s'établira à 1 milliard 368 millions de dollars en 2003 et 1 milliard 413 millions de dollars en 2004. Le plan financier prévoit que le montant total des dépenses au titre des programmes passera à 1 milliard 465 millions en 2005 et à 1 milliard 522 millions de dollars en 2006. Le montant effectif des dépenses sera toutefois ajusté pour tenir compte du degré de réalisation des prévisions concernant les dépenses.

46. Le présent plan financier prévoit, après l'augmentation du budget d'appui en 2003 (tenant essentiellement à l'augmentation du coût des traitements des fonctionnaires internationaux, conformément aux augmentations de traitements du système des Nations Unies, et à d'autres frais supplémentaires) qu'une hausse de 4 % par an sera enregistrée jusqu'en 2006, tenant compte d'une augmentation des recettes au titre des autres ressources et des recettes au titre du recouvrement, comme suite à l'adoption du nouveau principe de recouvrement de l'UNICEF. Les recettes supplémentaires au titre du recouvrement permettront de réduire le montant net des dépenses au titre du budget d'appui, ce qui permettra de consacrer à l'assistance aux programmes des ressources ordinaires supplémentaires provenant du budget d'appui.

Actif et passif

47. Comme il est expliqué plus haut au paragraphe 27, les variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie ont aussi une incidence sur les soldes disponibles en fin d'année. La rubrique 4 des tableaux 4, 5 et 6 montre l'effet prévu de ces variations.

48. À sa session ordinaire de 1990, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds de réserve pour les locaux hors siège et le logement du personnel (E/ICEF/1990/13, décision 1990/26). À la fin de 2002, il restait dans le fonds environ 14 millions de dollars à dépenser. Les dépenses prévues au titre de ce fonds sont de 4 millions pour la période 2003-2006.

49. On trouvera au tableau 4 une récapitulation des recettes, des dépenses et de la situation en matière de trésorerie, au tableau 5 la ventilation des ressources ordinaires et au tableau 6, la ventilation des autres ressources. Les figures II à V

présentent les données financières – montants effectifs et prévus – selon l'origine des fonds.

Fonds d'affectation spéciale

50. Les fonds d'affectation spéciale correspondent aux ressources spécifiques confiées à l'UNICEF par diverses sources, y compris des États, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, principalement pour couvrir le coût des achats de biens et services effectués par l'UNICEF pour le compte d'autres partenaires du développement. Ils comprennent également les fonds alloués par des donateurs pour couvrir les dépenses afférentes aux administrateurs auxiliaires.

51. Conformément à l'article 5.3 du Règlement financier de l'UNICEF, les fonds d'affectation spéciale ne sont pas considérés comme des recettes de l'UNICEF; ils sont comptabilisés séparément et sont à distinguer des fonds qui font partie des recettes et qui servent à financer les programmes approuvés par le Conseil d'administration.

52. Il fut un temps où les fonds d'affectation spéciale consacrés à des activités autres que des services d'achats représentaient des sommes relativement limitées, ne dépassant pas quelques millions de dollars. La situation a considérablement évolué à la suite de la création, en 1996, du programme « pétrole contre nourriture » pour l'Iraq. Le montant total des fonds alloués à ce programme depuis 1997, date à laquelle l'UNICEF a commencé à verser une contribution, est de 500 millions de dollars, les décaissements et engagements se montant à 419 millions de dollars jusqu'en 2002. Les dépenses imputées sur les fonds d'affectation spéciale consacrés à des activités autres que des services d'achats se sont élevées au total à 201 millions de dollars en 2002, contre 247 millions en 2001. Si la décision du Conseil de sécurité de réduire progressivement ce programme à l'automne 2003 conduira à la réduction des activités du Fonds d'affectation spéciale lié à l'Iraq, il est prévu que d'autres activités au titre de comptes fiduciaires et des augmentations des services d'achats compenseront très largement cette réduction. Le plan prévoit un accroissement des activités de l'Alliance mondiale pour les vaccins et les immunisations, qui est financée par les 750 millions de dollars engagés par le Fonds pour les vaccins. D'autres donateurs apporteront des contributions d'un montant équivalent, dont 210 millions de dollars ont été versés aux pays bénéficiaires sous forme de fournitures (189 millions de dollars) et de dons en espèces (21 millions de dollars). En outre, plusieurs accords financés par l'Association internationale de développement ont été lancés en partenariat avec l'UNICEF. Les projets exécutés par l'UNICEF et financés par la Banque mondiale au Bangladesh ont reçu les premiers apports de fonds en 2000; ils ont été suivis par des projets au Yémen en 2001 et en Azerbaïdjan en 2002. En 2002, ces activités représentaient 3 % des fonds d'affectation spéciale.

53. Le tableau 7 récapitule les activités des fonds d'affectation spéciale en 2002 et établit avec prudence les prévisions des recettes et des dépenses à ce titre durant la période couverte par le Plan stratégique à moyen terme. Au total, en 2002, l'UNICEF a perçu 345 millions de dollars destinés à alimenter ces comptes fiduciaires et les débours et engagements se sont chiffrés à 346 millions de dollars.

III. Recommandation

54. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de recommandation suivant :

Le Conseil d'administration

a) *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2003/AB/L.7) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

b) *Approuve* le plan financier à moyen terme (récapitulé dans le tableau 4 du document E/ICEF/2003/AB/L.7), y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 151 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2004. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables;

c) *Approuve* la création d'une réserve pour les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, au moyen d'un apport initial de 30 millions de dollars en 2003 et de 10 millions de dollars par an pendant la période 2004-2006, à ajuster sur la base des futures projections financières.

Tableau 1
Plan financier de l'UNICEF : variations par rapport au plan précédent
 (En millions de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	2006
Recettes : ressources ordinaires				
Plan à moyen terme 2002	582	595	608	617
Plan à moyen terme 2003	640	663	684	707
Variation	58	68	76	90
Pourcentage de variation	10	11	13	15
Dépenses de programme : ressources ordinaires				
Plan à moyen terme 2002	340	343	346	346
Plan à moyen terme 2003	390	400	410	425
Variation	50	57	64	79
Pourcentage de variation	15	17	18	23
Appui aux programmes et gestion et administration				
Plan à moyen terme 2002	239	248	257	268
Plan à moyen terme 2003	248	258	268	279
Variation	9	10	11	11
Pourcentage de variation	4	4	4	4
Recettes : autres ressources				
Plan à moyen terme 2002	751	773	797	810
Plan à moyen terme 2003	760	790	820	848
Variation	9	17	23	38
Pourcentage de variation	1	2	3	5
Dépenses de programme : autres ressources				
Plan à moyen terme 2002	718	752	787	818
Plan à moyen terme 2003	730	755	787	818
Variation	12	3	–	–
Pourcentage de variation	2	–	–	–
Recettes totales				
Plan à moyen terme 2002	1 333	1 368	1 405	1 427
Plan à moyen terme 2003	1 400	1 453	1 504	1 555
Variation	67	85	99	128

	2003	2004	2005	2006
Pourcentage de variation	5	6	7	9
Dépenses totales				
Plan à moyen terme 2002	1 305	1 351	1 398	1 440
Plan à moyen terme 2003	1 376	1 421	1 473	1 530
Variation	71	70	75	90
Pourcentage de variation	5	5	5	6

Tableau 2
Projections de recettes de l'UNICEF

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Pourcentages moyens cinq dernières années</i>	<i>Montants effectifs</i>			<i>Plan</i>			
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ressources ordinaires								
Gouvernements*		343	351	368	400	408	416	424
Secteur privé		165	164	282	210	220	233	248
Autres recettes		54	36	59	30	35	35	35
Total, ressources ordinaires		563	551	709	640	663	684	707
Croissance (%)	6***	(4)	(2)	29	(10)	4	3	3
Autres ressources								
a) Programmes								
Gouvernements		251	279	343	350	368	383	398
Secteur privé/ressources interorganisations**		131	160	162	165	172	179	186
Autres recettes		(4)	–	–	–	–	–	–
Total partiel, programmes		377	439	505	515	540	562	584
Croissance (%)	16	10	16	15	2	5	4	4
b) Secours d'urgence								
Gouvernements		131	160	203	210	215	223	229
Secteur privé/ressources interorganisations**		70	76	37	35	35	35	35
Autres recettes		(2)	–	–	–	–	–	–
Total partiel, secours d'urgence		199	235	240	245	250	258	264
Croissance (%)	19	71	18	2	2	2	3	2
Total, autres ressources		576	674	745	760	790	820	848
Croissance (%)	16	46	17	11	2	4	4	3
Recettes totales		1 139	1 225	1 454	1 400	1 453	1 504	1 555
Croissance (%)	10	18	8	19	(4)	4	3	3

* Comprend les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

** Comprend les contributions provenant des comités nationaux pour l'UNICEF, des particuliers et des sociétés, ainsi que de la vente de cartes et autres produits et les contributions au titre d'arrangements interorganisations.

***3,9 % si l'on ne tient pas compte pour 2002 du legs exceptionnel de 56 millions de dollars.

Tableau 3
**Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses,
 année par année**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2003	2004	2005	2006	Au-delà de 2006	Total des recommandations
Recommandations concernant les bureaux extérieurs						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	362	306	288	182	105	1 243^a
2. Programmes à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 2003		63	50	36	61	210
3. Programmes à préparer pour les sessions de 2004 du Conseil d'administration			40	37	73	151
4. Programmes à préparer pour les sessions du Conseil d'administration de 2005 et au-delà				138	362	500
5. Montant mis en réserve	25	28	29	29		
6. Montant estimatif de l'allocation au titre des recettes nettes provenant de la vente de cartes de voeux dans les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF	3	3	3	3		
7. Total partiel, dépenses prévues au titre des programmes	390	400	410	425		
Recommandations concernant le budget d'appui aux programmes						
8. Budget d'appui aux programmes pour 2003 (montants estimatifs nets)	248					
9. Budget d'appui aux programmes pour 2004-2005 (montants estimatifs nets)		258	268			
Budget d'appui aux programmes pour 2006 (montants estimatifs nets)				279		
10. Total, dépenses	638	658	678	704		

^a Non compris un solde inutilisé de 174 millions de dollars susceptibles d'être annulés lorsque les cycles correspondant à des cycles de programmation antérieurs seront apurés et y compris d'autres allocations effectuées en 2003 non prises en compte dans les soldes de la fin de 2002.

Tableau 4
**Plan financier de l'UNICEF : ressources ordinaires
 et autres ressources (récapitulation)**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs</i>			<i>Plan</i>			
	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
1. Recettes	1 139	1 225	1 454	1 400	1 453	1 504	1 555
Croissance (%)	18	8	19	(4)	4	3	3
2. Dépenses							
a) Assistance aux programmes	885	1 012	1 043	1 120	1 155	1 197	1 243
Croissance (%)	37	14	3	7	3	4	4
b) Appui aux programmes et gestion et administration	212	226	225	248	258	268	279
Croissance (%)	(5)	7	(1)	10	4	4	4
c) Sommes passées par pertes et profits et divers	6	8	6	–	–	–	–
Total partiel, dépenses (hors remboursements)	1 103	1 246	1 273	1 368	1 413	1 465	1 522
d) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	7	8	7	8	8	8	8
Dépenses, montant brut	1 110	1 254	1 280	1 376	1 421	1 473	1 530
Croissance (%)	26	13	2	7	3	4	4
3. Recettes moins dépenses	29	(28)	174	24	32	31	25
4. Variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	(24)	48	8	54	(3)	(12)	(14)
5. Soldes en espèces en fin d'année							
a) Monnaies convertibles	418	439	619	699	728	746	758
b) Monnaies non convertibles	9	8	9	8	8	8	8
Total, soldes en espèces	427	447	629	707	736	754	766

Tableau 5
Plan financier de l'UNICEF : ressources ordinaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs</i>			<i>Plan</i>			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Recettes	563	551	709	640	663	684	707
Croissance (%)	(5)	(2)	29	(10)	4	3	3
2. Dépenses							
a) Assistance aux programmes	361	380	347	390	400	410	425
Croissance (%)	10	5	(8)	12	3	2	4
b) Appui aux programmes et gestion et administration	212	226	225	248	258	268	279
Croissance (%)	(12)	7	(1)	10	4	4	4
c) Sommes passées par pertes et profits et divers	–	4	1	–	–	–	–
Total partiel, dépenses imputées sur les ressources ordinaires (hors remboursements)	573	610	573	638	658	678	704
d) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	7	8	7	8	8	8	8
Dépenses imputées sur les ressources ordinaires, montant brut	580	618	580	646	666	686	712
Croissance (%)	2	7	(6)	11	3	3	4
3. Recettes moins dépenses	(17)	(66)	129	(6)	(3)	(2)	(5)
4. Variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	(2)	45	(34)	54	(3)	(12)	(14)
5. Soldes en espèces en fin d'année							
a) Monnaies convertibles	96	76	169	218	212	198	179
b) Monnaies non convertibles	9	8	9	8	8	8	8
Total, soldes en espèces	105	84	178	226	220	206	187
Réserves							
Assurance maladie après la cessation de service	–	–	–	30	40	50	60
Locaux hors siège	15	14	14	13	12	11	10
c) Montant total des réserves	15	14	14	43	52	61	70
Montant total de l'encaisse a) + b) + c)	90	70	164	183	168	145	117
Montant recommandé des liquidités et solde en espèces en fin d'année							
a) Montant recommandé des liquidités	55	71	64	66	68	71	70
b) Solde en monnaies convertibles net des contributions d'années ultérieures reçues d'avance	96	76	169	218	212	198	179

Tableau 6
Plan financier de l'UNICEF : autres ressources
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs</i>			<i>Plan</i>			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1. Recettes	576	674	745	760	790	820	848
Croissance (%)	9	17	11	2	4	4	3
2. Dépenses							
a) Assistance aux programmes – fonds ordinaires	342	404	442	480	500	527	553
Croissance (%)	2	18	9	9	4	5	5
b) Appui aux programmes – fonds d'urgence	182	229	253	250	255	260	265
Croissance (%)	18	25	11	(1)	2	2	2
c) Sommes passées par pertes et profits et divers	5	3	5	–	–	–	–
Total, dépenses (y compris sommes passées par pertes et profits)	530	636	700	730	755	787	818
Croissance (%)	7	20	10	4	3	4	4
3. Recettes moins dépenses	46	38	45	30	35	33	30
4. Variations des éléments d'actif et de passif hors trésorerie	(22)	3	43	–	–	–	–
5. Soldes en espèces en fin d'année							
a) Monnaies convertibles	322	363	451	481	516	548	578
b) Monnaies non convertibles	–	–	–	–	–	–	–
Total, soldes en espèces	322	363	451	481	516	548	578

Tableau 7
Plan financier de l'UNICEF : services d'achat et fonds d'affectation spéciale
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs</i>		<i>Plan</i>			
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
1. Soldes d'ouverture						
Services d'achats	68	139	137	162	212	262
Autres activités	(72)	(16)	(15)	22	9	7
Total	(4)	123	122	184	221	269
2. Encaissements						
Services d'achats	179	143	200	300	400	500
Autres activités	302	203	312	120	125	130
Total	481	345	512	420	525	630
3. Décaissements						
Services d'achats	108	145	175	250	350	450
Autres activités	247	201	275	133	127	130
Total	354	346	450	383	477	580
4. Soldes de clôture						
Services d'achats	139	137	162	212	262	312
Autres activités	(16)	(15)	22	9	7	7
Total	123	122	184	221	269	319

Figure I
Exécution du plan financier en 2002

(En millions de dollars des États-Unis)

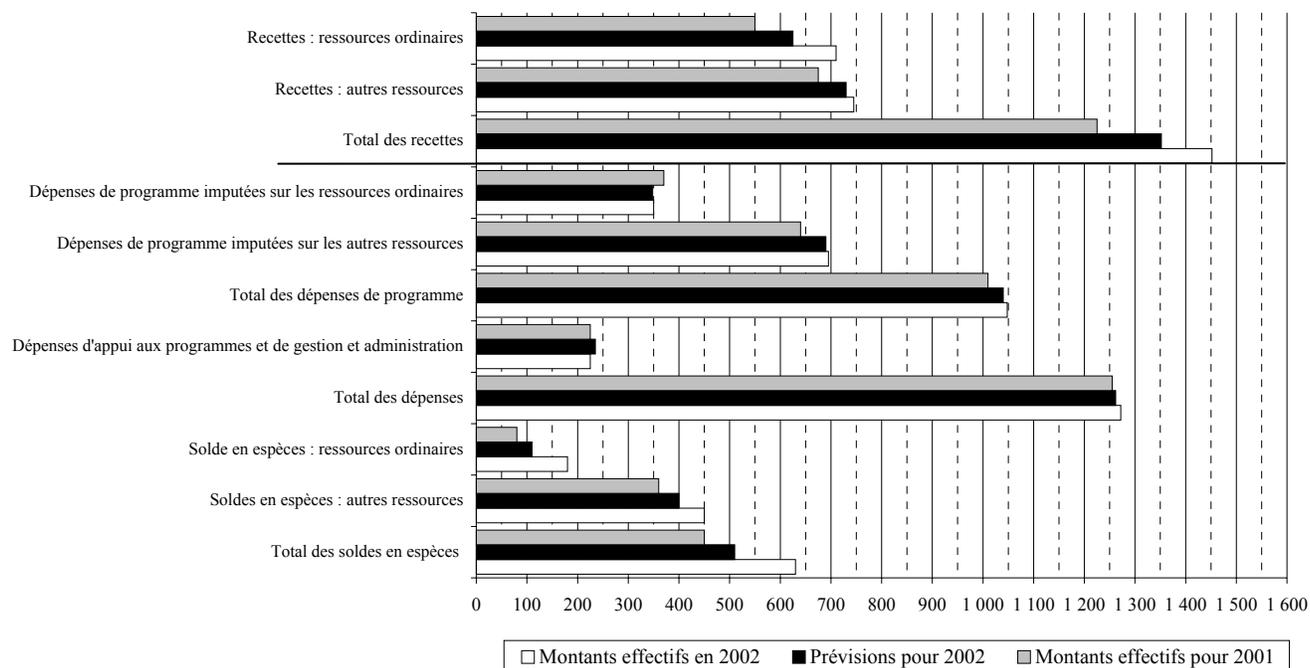


Figure II
Recettes par catégorie

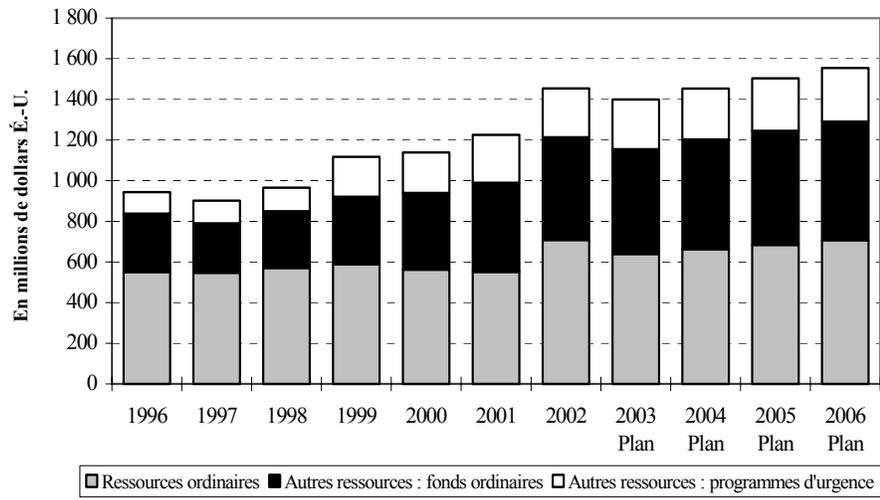


Figure III
Recettes par catégorie – pourcentage

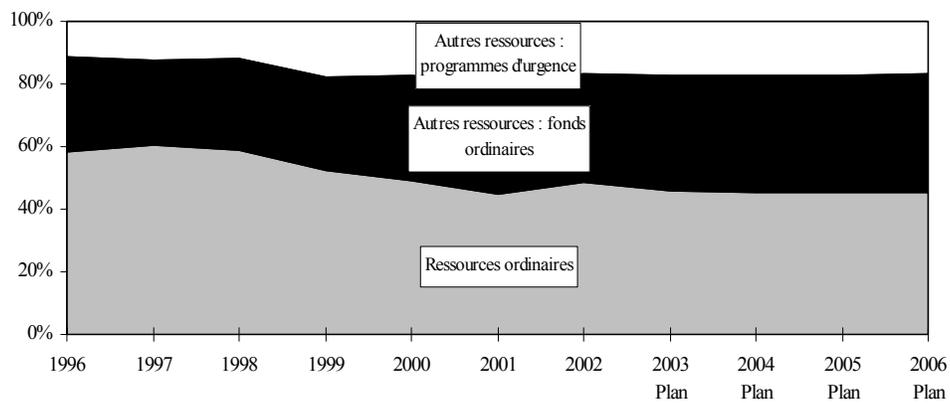


Figure IV
Dépenses par type

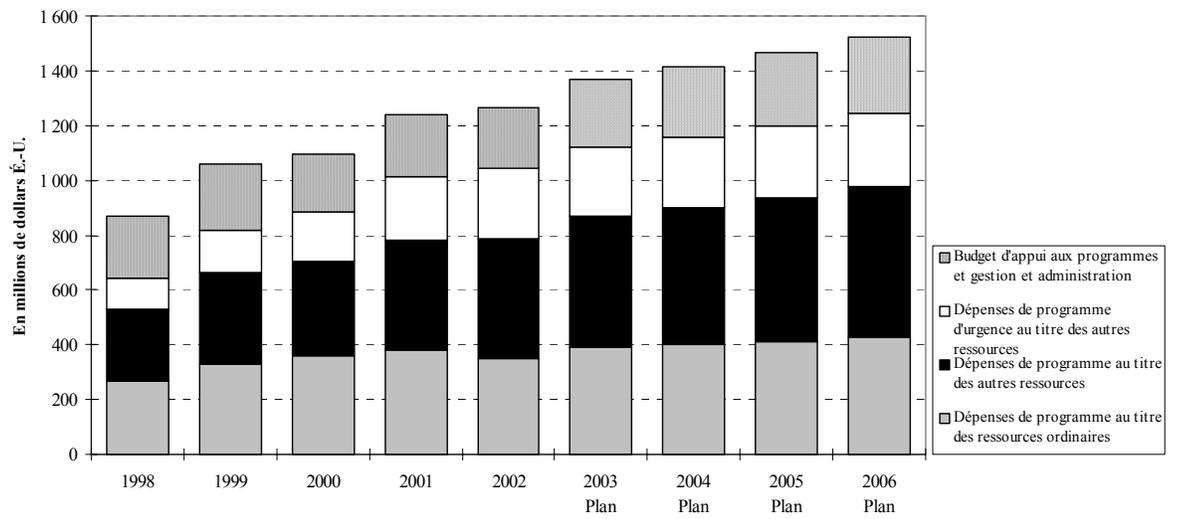


Figure V
Soldes en espèces

